



**SNPTRI**  
**Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux  
et Infrastructures**

**Direction Territoriale Centre -Bourgogne**

## **Déclaration préalable à la CLSSCT du 10 juillet 2025**

Madame la Présidente,

L'heure est grave, très grave ! L'été vient à peine de débuter et les périodes de canicule, de fortes chaleurs, s'enchaînent. D'après météo France, le mois de juin qui vient de passer est le plus chaud jamais enregistré de l'histoire de France. Dès la semaine prochaine les températures caniculaires sont des retours...

Pour les agents, les organismes souffrent, la pénibilité se fait sentir. La CGT salue, à juste titre, la mise en place de mesures de protection du personnel tertiaire et de maintenance mais pour les agents d'exploitation, il en est toute autre chose. Pour preuve, déjà 4 signalements dans Gasper les 22, 27, 30 juin et 2 juillet pour des malaises, vertiges et maux de tête dus à la chaleur. Allez-vous attendre qu'un agent soit aux urgences pour appliquer de véritables horaires protégeant les personnels d'exploitations comme nous le demandons depuis plusieurs années ?

L'exposition aux fortes chaleurs tue, pour preuve, mercredi 2 juillet, un agent du BTP est décédé à Auxerre pour cause de déshydratation. Les mesures actuelles de protection des agents d'exploitation sont largement insuffisantes à la DTCCB.

La CGT rappelle que L'article L4121-1 du Code du travail impose à la direction de prendre « **les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique des travailleurs** ».

### **A situations exceptionnelles, mesures exceptionnelles**

La CGT demande donc dès maintenant :

- De revoir les horaires de travail en cas de forte chaleur avec une mise en application **dès les alertes orange, y compris pour les personnels travaillant sur les écluses mécanisées.**

- De lancer la mise en place d'un plan de végétalisation des plateaux d'écluse afin d'assurer aux personnels des coins ombragés leur garantissant une protection contre le soleil, principale cause de cancer de la peau en cas d'exposition régulière prolongée.
- De lancer la construction d'abris éclusier, là où il en manque, permettant aux agents d'accéder à l'eau fraîche **toute la journée**.
- Le test de vêtement réfrigéré protégeant contre les fortes chaleurs.

En cas d'absence de mise en place de mesures fortes de protection des personnels les plus exposés, la CGT prendra ses responsabilités et appellera à minima les agents à déposer des droits de retrait, car oui, ils sont bien face à **un danger grave et imminent** pour **leur santé**.

Concernant l'évaluation des Risques Psychosociaux à la DTCB, la CGT est toujours en attente de la présentation d'un rapport modifié, affichant les taux de participations exacts en fonction de la mise en place des nouveaux ateliers comme cela nous avait été accordé par la DRHM à la CSSCT centrale du 10 avril.

A la lecture de la note de l'ISST visant à lever le désaccord sérieux et persistant voté unanimement par l'ensemble des organisations syndicales représentatives à la CLSSCT du 12 mars dernier, la CGT trouve surprenant d'y trouver la phrase suivante :

**« Il est très difficile de savoir quelles valeurs respectives pourraient être attribuées à l'expertise et à l'EvRPS en cours, notamment si les conclusions étaient contradictoires »**

Partant de cette phrase, la CGT en conclue que l'on estime que le résultat de l'évaluation des RPS (EvRPS) en cours à la DTCB est considéré comme peu fiable et qu'il est probable qu'une véritable expertise RPS contredise les conclusions de cette évaluation. La CGT trouve cette situation inacceptable et ne peut s'associer à ces propos.

Sur les accidents de services : La CGT aimerait que lors des prochaines présentations soit faite une mise en parallèle avec l'évolution des effectifs de la Direction territoriale afin d'avoir une analyse plus fine de l'évolution.

Pour conclure, lors de l'élaboration de l'ordre du jour de cette instance, la CGT avait demandé l'ajout de certains points tels que :

- Bilan des digues classées à la DTCB
- Bilan des visites médicales post professionnelles
- Bilan des contrôles règlementaires avec non levée des anomalies
- Bilan sur la recherche de CMR dans les bâtiments et ouvrages de la DT

Or aucun de ceux-ci ne sont inscrits à l'ordre du jour de cette instance et cela est inacceptable. Pour la CGT, ces sujets doivent être traités comme des points d'information, avec un véritable temps d'échange, et non pas en question diverse, traité à la va- vite en fin de séance.